



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03.86.52.18.35

e-mail : secretariat@yonne.fff.fr

COMMISSION SPORTIVE

PV 140 Sp 19

Auxerre le 28 novembre 2018

Présents : MM Trinquesse – Batréau – Rollin - Schminke

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de réunion à 16 h 00

1. Réclamation

Match 50186.1 du 25.11.18 St Florentin Portugais – Avallon CO 3 Départemental 2 gr B

Réserve du club d'Avallon CO sur la qualification (à la date de la rencontre) et la participation au match de l'ensemble des joueurs inscrits sur la feuille de match de l'équipe de St Florentin Portugais.

La commission, vu les pièces au dossier,

- jugeant ne premier ressort,
- prend connaissance de la réserve d'Avallon CO pour la dire recevable,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club d'Avallon CO de la somme de 32 € (confirmation de réserve),
- après vérification des fiches des joueurs du club de St Florentin Portugais,
- dit tous les joueurs de l'équipe de St Florentin Portugais qualifiés à la date du match, soit le 25 novembre 2018,
- dit la réserve du club d'Avallon CO non fondée,

Réserve du club d'Avallon CO sur le nombre de joueurs mutés de l'équipe de St Florentin Portugais inscrits et ayant participé à la rencontre sachant que le club est en infraction au statut de l'arbitrage (décision du district du 19.06.18) et ne peut jouer qu'avec 2 joueurs mutés par rencontre pour la saison 2018/2019.

La commission, vu les pièces au dossier,

- jugeant ne premier ressort,
- prend connaissance de la réserve d'Avallon CO pour la dire recevable,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club d'Avallon CO de la somme de 32 € (confirmation de réserve),
- au vu du PV de la commission du statut de l'arbitrage en sa réunion du 19 juin 2018 (PV 338 st et rég 16) – situation au 15 juin 2018, indiquant que le club de St Florentin Portugais est en infraction – manque 2 arbitres – 2^{ème} année – 4 mutations en moins pour la saison 2018/2019,
- après vérification des fiches des joueurs du club de St Florentin Portugais,
- attendu que seul deux joueurs en mutation normale de l'équipe de St Florentin Portugais ont participé à cette rencontre : Benyahia Samir et Kamal Anass,
- par conséquent le club de St Florentin Portugais était en règle,
- dit la réserve du club d'Avallon CO non fondée,
- enregistre le résultat : St Florentin Portugais = 2 / Avallon CO 3 = 2.

2. Match arrêté

Match 51064.1 du 25.11.18 St Florentin Portugais 2 – Auxerre Aigles FC Départemental 4 gr B

Match arrêté à la 55^{ème} minute.

La commission, vu les pièces au dossier, concernant l'arrêt du match,

- demande à l'arbitre, Mr Chériot, de fournir un rapport sur la blessure du joueur Luwawa Isaac d'Auxerre Aigles,
- demande au délégué du match, Mr Gravereau Laurent de fournir un rapport sur l'arrêt du match et la blessure du joueur,
- rapports à envoyer au secrétariat du district pour mardi 4 décembre 2018, date impérative,
- transmet le dossier à la commission de discipline.

3. Forfaits

Match 51808.1 du 25.11.18 Malay Le Grand – Sergines Départemental 1 Féminin à 8 gr B

La commission, vu le courriel du club de Sergines en date du 22.11.18,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Sergines,
- score : Malay Le Grand = 3 buts, 3 pts / Sergines = 0 but, - 1 pt,
- amende 30 € au club de Sergines.

Match 51809.1 du 25.11.18 Charmoy 2 – Monéteau/Toucy Départemental 1 Féminin à 8 gr B

La commission, vu le courriel du club de Charmoy en date du 24.11.18,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Charmoy 2,
- score : Charmoy 2 = 0 but, - 1 pt – Monéteau/Toucy = 3 buts, 3 pts,
- amende 30 € au club de Charmoy.

4. Matches non joués

Match 50380.1 du 25.11.18 Varennes 2 – UF Tonnerrois 2 Départemental 3 gr C

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que le match n'a pas eu lieu pour préserver le terrain pour le match de D1,
- vu l'accord écrit des deux clubs,
- inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 2 décembre 2018 sur les installations de Chassignelles,
- donne match retour à jouer le 5 mai 2019 sur les installations de Varennes.

Match 50383.1 du 25.11.18 Héry 2 – Neuvy Sautour 2 Départemental 3 gr C

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que ce match n'a pas eu lieu :
 - suite à l'arrêté municipal pour le terrain d'Honneur d'Héry en date du 23 novembre 2018,
 - suite à l'impraticabilité du terrain annexe – stabilisé d'Héry,
- donne ce match à jouer le 20 janvier 2019.

Match 51147.1 du 24.11.18 Héry – Sens FC U18 Départemental 1

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que ce match n'a pas eu lieu :
 - suite à l'arrêté municipal pour le terrain d'Honneur d'Héry en date du 23 novembre 2018,
 - suite à l'impraticabilité du terrain annexe – stabilisé d'Héry,
- vu l'accord écrit des deux clubs, inverse cette rencontre et donne ce match à jouer le 1^{er} décembre 2018 sur le terrain synthétique de Sens FC.

Match 51195.1 du 24.11.18 Auxerre Stade – Paron FC U15 Départemental 1

La commission, vu les pièces au dossier, donne ce match à jouer le 1^{er} décembre 2018.

5. Changements dates, horaires, terrains

Match 50264.1 du 16.12.18 St Julien – Vinneuf 2 Départemental 3 gr A

Demande de report de match du club de Vinneuf en date du 21.11.18.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 2 décembre 2018.

Match 50327.1 du 16.12.18 Auxerre Stade 3/Chevannes 2 – Auxerre Sp Citoyens Départemental 3 gr B

Courriel du club d'Auxerre Stade en date du 28.11.18 : demande de report de mach.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 2 décembre 2018.

Match 50332.1 du 27.01.19 Chatel Censoir – Asquins D3 gr C

Courriel du club d'Asquins en date du 26.11.18.

La commission, vu l'impossibilité d'utiliser les installations d'Asquins les 26 et 27 janvier 2018 par la St Vincent Tournante de Bourgogne,

- donne ce match à jouer le 20 janvier 2019.

Match 50812.1 du 27.01.18 Varennes 3 – Serein HV Départemental 4 gr D

Demande de report de match du club de Varennes en date du 22.11.18.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 2 décembre 2018.

Match 50815.1 du 27.01.19 Asquins 2 – E.C.N. 2 Départemental 4 gr D

Courriel du club d'Asquins en date du 26.11.18.

La commission, vu l'impossibilité d'utiliser les installations d'Asquins les 26 et 27 janvier 2018 par la St Vincent Tournante de Bourgogne,

- donne ce match à jouer le 20 janvier 2019.

Match 52125.1 du 02.03.19 St Clément Onze – Paron FC CY U18

Demande de report de match du club de St Clément Onze en date du 19.11.18.

La commission, sans l'accord écrit des deux clubs, maintient ce match à sa date initiale.

Match 51391.1 du 01.12.18 Héry/Gurgy – Diges.Pourrain/Toucy U15 Départemental 2 gr B

Courriel du club d'Héry en date du 27.11.18 : demande de report de match.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 15 décembre 2018.

6. Feuilles de matchs informatisées

Match 51148.1 du 17.11.18 Paron FC – Aillant U18 Départemental 1

La commission prend note de la réception de la FMI et enregistre le résultat :
Paron FC = 12 / Aillant = 2.

Match 51282.1 du 24.11.18 St Fargeau 2 – St Fargeau 1 U18 départemental 2 gr A

La commission demande au club de St Fargeau de transmettre la feuille de match.

7. Questions diverses

Match 50255.1 du 09.12.18 Sens Racing Club 3 – Charmoy 2 Départemental 3 gr A

Courriel du club de Charmoy en date du 23.11.18 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande à la C.D.A.

Match 50261.1 du 16.12.18 Sens Racing Club 3 – Sens Franco Portugais 2 Départemental 3 gr A

Courriel du club de Sens Franco Portugais en date du 26.11.18 : demande d'arbitre et de délégué.

La commission a transmis cette demande à la CDA et à la commission des délégués.

Match 50379.1 du 25.11.18 Quarré/St Germain – Asquins Départemental 3 gr C

Courriel de Mr Guglierminolti, arbitre de la rencontre, en date du 25.11.18.

La commission prend note de la blessure non inscrite du joueur Godart Esteban du club d'Asquins et lui souhaite un prompt rétablissement.

Match 51042.1 du 11.11.18 Aillant 2 – Vergigny 2 Départemental 4 gr B

Courriel du club d'Aillant en date des 22 et 23 novembre 2018.

La commission,

- confirme sa décision prise lors de la réunion du 21 novembre 2018,
- concernant l'article 226 des R.G. – modalités pour purger une suspension : il est bien précisé que « le joueur ne peut être inscrit sur la feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière. »

Match 51059.1 du 25.11.18 Mt St Sulpice 3/Chemilly 2 – Vergigny 2 Départemental 4 gr B

La commission, vu les pièces au dossier, enregistre le résultat : Mt St Sulpice 3/Chemilly 2 = 4 – Vergigny 2 = 1.

8. Tournois ou matchs amicaux

La commission enregistre les déclarations de tournois ou matchs amicaux ci-dessous. Elle rappelle aux clubs leurs responsabilités par rapport à l'assurance et à la participation des joueurs.

- Aillant : match amical U18 le 24 novembre 2018
- Joigny : match amical vétérans le 29 novembre 2018
- Chevannes : tournois les 22 et 23 juin 2019 (transmet à la CT pour validation)

Ces tournois ou matchs amicaux ne devront pas compromettre le bon déroulement des compétitions officielles qui sont prioritaires.

9. Prochaines réunions

Mercredi 5 décembre 2018

MM Trinquesse – Barrault – Rollin – Mme Chery-Floch

Mercredi 12 décembre 2018

MM Trinquesse – Batréau – Rollin - Schminke

Fin de réunion à 17 h 10.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de Commission
Jean-Louis Trinquesse

Le secrétaire de séance
Pascal Rollin